

REGLEMENT INTERIEUR PARC EVASION CURLEY

L'accès au PARC EVASION CURLEY implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

1. Conditions d'accès et sécurité

L'accès aux installations est strictement interdit en dehors des heures d'ouverture.

Tout contrevenant s'expose à des poursuites judiciaires.

Condition d'accès au site (applicable à toute personne présente sur le site) :

- Avoir souscrit, au préalable, une assurance en responsabilité civile.
- Faire preuve de vigilance et de prudence, tant à l'égard de chutes d'objets qu'à l'égard du sol et de la végétation environnante.
- Respecter la signalisation en vigueur, ne pas gêner les pratiquants en circulant ou en stationnant à proximité des ateliers et des tyroliennes arrivant au sol.
- Respecter les balisages et cheminements au sol.
- Ne pas courir dans les allées.
- Respecter l'environnement (ni cueillette, ni abandon de quelque objet que ce soit).
- Les animaux domestiques en laisse sont admis dans le parc.

1.1. Parcours acrobatique en hauteur (accrobranche)

Les parcours Pitchoun sont accessibles à partir de 3 ans. La présence d'un adulte responsable est **obligatoire**.

Les parcours JEUNES/ADULTES sont accessibles en autonomie à partir de 6 ans

Les mineurs **de moins de 14 ans doivent être sous la surveillance d'un adulte** pouvant rester au sol.

Les mineurs **de 14 à 16 ans sans présence d'un adulte doivent laisser un contact d'urgence à l'accueil** et doivent être au moins à deux.

Les clients doivent obligatoirement porter des **chaussures fermées (baskets)** et avoir les **cheveux attachés**.

Les clients doivent rester obligatoirement reliés en permanence au câble de ligne de vie à l'aide de la poulie Koala pour les parcours découverte et des mousquetons Click-it pour les parcours sensation durant toute la durée du parcours.

Les clients doivent respecter systématiquement les couleurs des bagues sur les parcours sensation :

Câble avec une bague rouge : mousquetons

Câble avec une bague bleue : poulie + mousquetons

Deux personnes maximum par atelier.

Une personne maximum sur les tyroliennes.

Trois personnes maximum par plateforme.

1.2. Paintball

Le paintball est un sport ludique se pratiquant dans le respect des règles de sécurité et de comportement strictes pour le plaisir et la sécurité de l'ensemble des joueurs !

L'âge minimum est de 12 ans révolu pour l'activité paintball, les mineurs de moins de 16 ans doivent être sous la surveillance d'un adulte.

Le port du masque de protection est obligatoire. Il est interdit de l'enlever sur l'aire de jeu sous peine d'exclusion définitive du terrain de jeu.

La distance de tir minimum est de 10 mètres. Tout joueur ne respectant pas cette distance expose consciemment son adversaire à un choc sévère et inutile. En cas d'accident, le joueur concerné est considéré comme pleinement responsable. En cas de tirs à bout portant répétés, l'encadrant expulsera définitivement le joueur.

Le bouchon de canon ainsi que le cran de sécurité doivent être mis en place systématiquement par le joueur qui sort d'une aire de jeu ou sur la demande de l'encadrant.

Il est interdit de tirer sur un joueur qui lève le bras pour signaler qu'il est éliminé, en direction des zones spectateurs ou sur toute personne joueuse ou non qui ne serait pas équipée d'un masque de protection.

La société PARC EVASION CURLEY se réserve le droit d'exclure sans indemnisation tout joueur faisant preuve d'agressivité, ne respectant pas les consignes de sécurité ou agressant verbalement ou physiquement d'autres joueurs, encadrants ou spectateurs.

Chaque participant est considéré comme un tiers vis-à-vis des autres participants, et qu'il déclare ici par ailleurs être assuré en responsabilité civile.

Aucun matériel extérieur, accessoires, billes ou gaz ne peuvent être utilisés sur l'aire de jeu sans le consentement de la société PARC EVASION CURLEY.

Les joueurs déclarent être en bonne condition physique pour pratiquer le paintball et renoncer à tout recours contre la société PARC EVASION CURLEY et ses membres en cas d'accident et de non-respect des règles de jeu.

Tout joueur déclare avoir pris connaissance et adhérer sans réserve au présent règlement.

1.3 Bubble foot

Le bubble foot doit être portée durant toute la partie. Les sangles doivent être correctement utilisées.

Si un bubble foot se dégonfle, le joueur doit impérativement prévenir l'animateur.

Les chaussures à crampons et le port de lunettes sont interdits.

Les changements de bubble foot doivent se faire suffisamment loin de la zone de jeu.

Le public doit se tenir à distance.

Pas de contact avec la structure en bois

Les joueurs sont tenus de tenir les 2 poignées tout au long de la partie.

Les joueurs doivent être correctement harnachés.

Règles et gestes interdits :

Donner un coup de pied sur une bubble football adverse.

Percuter un joueur dans le dos et sur le côté.

Viser volontairement les jambes d'un joueur.

Continuer à jouer lorsqu'une faute est sifflée.

S'acharner sur un joueur déjà au sol.

Charger un joueur qui tente de se relever.

Tous ces gestes peuvent donner lieu à une expulsion temporaire ou définitive du match.

Les joueurs déclarent être en bonne condition physique et ne souffrir d'aucun problème de santé pour pratiquer le bubble foot, et renoncer à tout recours contre la société ARC EVASION et ses membres en cas d'accident et de non-respect des règles de jeu.

1.4 Course au trésor

Rester sur les sentiers de terres et chemins blancs, ne jamais aller sur la route

En cas d'orage, revenir à l'accueil

Les énigmes, indices et objets du jeu doivent être manipulés avec soin et restitués à la fin de l'activité.

L'activité doit rester conviviale : les participants s'engagent à collaborer et à respecter l'esprit de l'aventure.

Aucun élément du décor naturel (plantes, animaux, rochers) ne doit être déplacé ou détérioré.

Le temps imparti pour la chasse doit être respecté, l'animateur se réserve le droit de mettre fin au jeu à son terme.

1.5 Big foot

L'activité se pratique uniquement dans la zone de jeu délimitée.

Les grosses chaussures doivent être portées correctement et ajustées avant de commencer la partie.

Les courses rapides et les bousculades sont interdites.

Les chocs volontaires avec les chaussures sur d'autres joueurs sont strictement interdits.

Le ballon doit être utilisé uniquement pour l'activité, tout autre usage est interdit.

En cas de chute, il est conseillé de se protéger avec les bras sans bloquer les autres joueurs.

Le jeu se veut ludique, toute attitude violente ou non fair-play entraînera l'exclusion immédiate.

Les consignes de l'animateur doivent être respectées à tout moment.

Les participants doivent porter des chaussures fermées à l'intérieur des Big Foot.

Les enfants doivent être encadrés par un adulte responsable.

1.6 Faucheuse

L'activité se pratique uniquement sous la surveillance d'un animateur.

Chaque joueur doit rester debout sur sa base durant toute la partie.

Il est interdit de s'asseoir, s'allonger ou s'agripper à la barre tournante.

Les joueurs doivent esquiver en sautant, sans tenter d'arrêter la barre.

Les chutes doivent se faire sur le dos ou sur les côtés, jamais sur la tête.

Dès qu'un joueur tombe, il doit rapidement se relever et ne pas gêner les autres participants.

L'animateur règle la vitesse et peut arrêter la partie à tout moment en cas de danger.

L'accès est interdit aux personnes portant des chaussures à crampons, bijoux ou objets tranchants.

Le nombre de participants est limité en fonction de la capacité définie par l'animateur.

Toute dégradation volontaire du matériel sera facturée.

Ne pas s'asseoir sur la structure gonflable durant une partie.

Rester en dehors de l'aire de jeu si vous n'êtes pas participant

1.7 Escape game outdoor

L'activité se déroule en extérieur sur un parcours défini : il est interdit de s'aventurer hors zone.

Chaque équipe dispose d'une tablette et d'objets de jeu : ils doivent être utilisés uniquement dans le cadre de l'activité.

La tablette et le matériel prêtés doivent être manipulés avec soin et restitués en bon état.

Il est interdit de courir ou d'adopter un comportement dangereux pendant le jeu.

Les éléments de décor naturel (plantes, pierres, mobilier urbain) ne doivent pas être déplacés ou dégradés.

Aucun indice, cadenas ou objet de jeu ne doit être emporté en dehors de l'activité.

Le temps de jeu est limité, l'animateur pourra mettre fin à la partie à l'échéance.

Les participants doivent jouer en équipe dans un esprit collaboratif et convivial.

Les consignes de sécurité données en début de partie sont obligatoires.

Toute détérioration volontaire du matériel ou du parcours sera facturée.

Il est interdit de se mettre en danger au milieu des autres activités, pas besoin de passer sous une tyrolienne, d'aller au milieu d'une partie de Bubble foot, de passer devant les tireurs de tir à l'arc, ou de s'aventurer dans le terrain de paint ball

1.8 Laser tag

Pas de contacts physiques entre les joueurs. Le seul moyen de toucher un adversaire est le rayon laser.

Pas d'injures, ni insultes pendant la partie ! Le jeu reste une simulation et doit rester bon enfant !

Le fait de monter sur les arbres et/ou tout autre matériel est proscrit.

Rester dans l'enceinte du terrain délimitée par les barrières

Garder en votre possession le matériel pendant la partie

S'adresser à l'animateur en cas de problème technique

Si vous courez, attention où vous mettez les pieds !

Les joueurs déclarent être en bonne condition physique et ne souffrir d'aucun problème de santé pour pratiquer le laser tag, et renoncer à tout recours contre la société PARC EVASION CURLEY et ses membres en cas d'accident et de non-respect des règles de jeu.

1.9 Aire de sumo

Le port du casque attaché est obligatoire.

Les spectateurs doivent de tenir en dehors de la zone de combat et ne sont pas autorisés à s'asseoir sur les barrières.

Les adversaires doivent impérativement se recentrer dans la zone de combat lorsqu'ils sont à 1, 5 mètres de la terrasse en bois.

Il est interdit de s'acharner sur son adversaire au sol.

Dans le cas où un casque/gant tombe ou quelconque incident, la partie est interrompue.
Respecter les demandes d'interruption du combat, aussi bien de celles de l'animateur que celles de votre adversaire !
Les joueurs déclarent être en bonne condition physique et ne souffrir d'aucun problème de santé pour pratiquer le sumo, et renoncer à tout recours contre la société ARC EVASION et ses membres en cas d'accident et de non-respect des règles de jeu.

1.10 Arc trap

Pendant le tir, l'accès à l'aire de tir est strictement interdit
Seuls les tireurs et l'animateur sont autorisés à entrer sur le pas de tir
Sur décision de l'animateur, tout comportement dangereux ou attitudes non conformes au règlement pourraient entraîner une exclusion du tireur concerné
Les flèches doivent être récupérées sur ordre de l'animateur lorsque chaque archer aura réalisé sa série de tirs
Les joueurs déclarent être en bonne condition physique et ne souffrir d'aucun problème de santé pour pratiquer l'arc trap, et renoncer à tout recours contre la société PARC EVASION CURLEY et ses membres en cas d'accident et de non-respect des règles de jeu.

1.11 Quiz Battle

Le jeu se déroule en intérieur et sous la supervision d'un animateur.
Chaque joueur doit rester à sa place et utiliser uniquement son pupitre et sa tablette.
Il est interdit de toucher au matériel des autres joueurs.
Toute manipulation du câblage, des branchements ou des écrans est interdite.
Les participants doivent utiliser le matériel avec soin, tout dommage volontaire sera facturé.
Les réponses doivent être données uniquement via le pupitre prévu à cet effet.
Il est interdit de se déplacer dans la salle pendant une manche.
Les comportements irrespectueux, injurieux ou perturbateurs entraîneront l'exclusion immédiate.
Le jeu doit rester convivial et dans l'esprit de la compétition ludique.
L'animateur se réserve le droit d'interrompre la partie à tout moment en cas de danger ou de non-respect du règlement.

1.12 Archery Tag

Le port du masque de protection est obligatoire pendant toute la durée du jeu.
Les arcs et flèches fournis par l'organisateur sont les seuls autorisés.
Les flèches ne doivent en aucun cas être modifiées.
Les tirs à bout portant (moins de 1 mètres) sont interdits.
Il est interdit de viser volontairement la tête ou le cou.
Les flèches ne doivent être ramassées qu'une fois le jeu en cours, pas pendant la préparation.
Le matériel doit être manipulé avec soin et restitué après la partie.
Les zones de jeu délimitées doivent être respectées.
Les participants doivent respecter l'arbitrage et les consignes de l'animateur.
Toute attitude violente ou dangereuse entraînera l'exclusion immédiate.

1.13 Tir à l'arc

L'activité se pratique uniquement sous la surveillance d'un animateur.
Il est interdit de bander un arc en dehors de la zone de tir.
Les flèches doivent être pointées uniquement vers les cibles prévues.
Aucun tir n'est autorisé sans signal de l'animateur.
Les archers doivent attendre que tout le monde ait tiré pour aller chercher leurs flèches.
Il est interdit de franchir la ligne de tir sans autorisation.
Les arcs et flèches doivent être manipulés avec soin et restitués en bon état.

Les bijoux, casquettes ou tout objet pouvant gêner le tir doivent être retirés.

Les personnes doivent tirer une à une, jamais simultanément sur la même cible à courte distance.

Toute tentative de tir sur une personne, un animal ou un objet autre que les cibles entraîne l'arrêt immédiat de l'activité, l'exclusion définitive du parc, et une intervention des forces de l'ordre

2. Conditions globales de pratique des activités

Être en bonne santé et n'être affecté d'aucun trouble physique et psychologique.

La pratique des activités est **interdite à toute personne ayant consommé de l'alcool ou toute substance pouvant altérer ses capacités, ainsi qu'aux femmes enceintes.**

Avoir acquitté un droit d'accès.

D'une manière générale, pour les pratiquants, respecter l'ensemble des consignes et directives données.

Avoir pris connaissance des documents affichés relatifs aux consignes de sécurité et aux explications concernant les équipements à utiliser.

Avoir pris connaissance des documents affichés relatifs aux différents marquages et signalisations utilisés qui ont été donnés lors des explications du début de séance pour la pratique des activités.

Pour toutes les activités, les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés et sous la surveillance d'adultes responsables.

3. Horaires, équipement et matériel

Respecter les horaires de début et de fin des activités.

Pour chaque activité, le PARC EVASION CURLEY met à disposition du matériel qui doit être rendu à l'heure fixée en fonction du forfait choisi.

L'utilisation d'un matériel autre que celui du PARC EVASION CURLEY n'est pas autorisée.

Prévoir une tenue vestimentaire adaptée à chaque activité.

4. Aides

Demander conseil au personnel du PARC EVASION CURLEY en cas de doute ou de situation délicate.

5. Conditions météorologiques

En cas de mauvaises conditions météorologiques (fort vent, orage, tempête, tremblement de terre), la direction du PARC EVASION CURLEY se réserve le droit de faire évacuer les infrastructures temporairement ou définitivement pour votre sécurité.

Si une fermeture définitive intervient dans le quart d'heure après le début prévu de votre activité, un avoir vous sera offert pour que vous puissiez reprogrammer votre activité ultérieurement.

6. Risques et exclusion

En cas de non-respect des consignes et des règles de sécurité, vous vous exposez à un risque d'accident et vous pouvez mettre votre vie et celle des autres en danger. Vous le faites sous votre propre responsabilité et risquez l'exclusion du parc sans pouvoir prétendre à être remboursé.

La direction se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure toute personne dont le comportement ne serait pas compatible avec l'esprit du parc ou présenterait une gêne au bon fonctionnement ou à la sécurité : ébriété, forte agitation, non-respect des consignes de sécurité, dégradation, etc.

LA DIRECTION SE RÉSERVE LE DROIT :

- **DE REFUSER L'ACCÈS AU PARC ET AUX INSTALLATIONS À TOUTE PERSONNE DONT ELLE ESTIMERAIT QU'ELLE NE REMPLIT PAS LES CONDITIONS PRÉVUES AU PRÉSENT RÈGLEMENT.**
- **D'EXCLURE TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS LES CONSIGNES, AYANT UN COMPORTEMENT DANGEREUX POUR SOI-MÊME OU POUR LES AUTRES, OU IRRESPECTUEUX DES PERSONNES, DES INSTALLATIONS OU DE L'ENVIRONNEMENT.**
- **DE PRENDRE OU DE FAIRE APPLIQUER TOUTE DÉCISION QUI LUI SEMBLERAIT JUSTIFIÉE.**

LE PARC EVASION CURLEY DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE OU DE VOL ET EN CAS D'ACCIDENT À LA SUITE DU NON-RESPECT DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ OU DU PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR.